

DECISION

OBJET : Demande de subventions

La PRÉSIDENTE de la COMMUNAUTE URBAINE du CREUSOT-MONTCEAU-LES-MINES,

Vu l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du conseil communautaire en date du 16 avril 2026, devenue exécutoire à compter du 20 avril 2026, lui donnant délégation de compétences en vertu des dispositions susmentionnées ;

Vu l'arrêté du 13 mai 2026, devenu exécutoire le 18 mai 2026 accordant délégation de signature de la présidente à Madame Anne SEVIN, 2^{ème} vice-présidente en charge de l'aménagement, la politique de la ville et la contractualisation, l'autorisant à signer tous documents relatifs aux programmes contractualisés et notamment les demandes d'aides ;

Considérant que la délégation précitée porte notamment sur le dépôt des dossiers de demandes de subventions et du plan de financement au titre du programme national pont « travaux » du CEREMA - Réparer/reconstruire les ouvrages communaux ;

Considérant le projet de démolition/reconstruction du Pont de la Prêle sur la commune de Saint Micaud.

La Communauté Urbaine sollicite le soutien de l'Etat, selon le plan de financement suivant :

FINANCEURS	MONTANT H.T. (valeur absolue et pourcentage)
Etat	46 248 euros HT soit 60 %
Communauté Urbaine Le Creusot-Montceau	30 832 euros HT soit 40 %
TOTAL	77 080 euros HT 100 %

DECIDE ce qui suit :

- D'approuver le plan de financement détaillé, ci-dessus, du projet de démolition/reconstruction du Pont de la Prêle sur la commune de Saint Micaud ;
- D'autoriser la vice-présidente à solliciter les subventions de l'Etat, au titre du programme national pont « travaux » - Réparer/reconstruire les ouvrages communaux - CEREMA et à mener les démarches afférentes ;

- La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter de sa publication ;
- La présente décision sera communiquée aux membres du conseil communautaire à la faveur d'une prochaine réunion.

Fait à Le Creusot, le 12 juin 2026

Certifié pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le 15 juin 2026
et publié, affiché ou notifié le 15 juin 2026

POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

LA PRESIDENTE,
Pour la présidente et par délégation,
La Vice-Présidente,

Anne SEVIN

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'AS', on a light blue background.

LA PRESIDENTE,
Pour la présidente et par délégation,
La Vice-Présidente,

Anne SEVIN

A handwritten signature in dark ink, appearing to be 'AS', on a light blue background.